



Municipalité
de Bursinel

PRÉAVIS MUNICIPAL No 8 - 2021

Point à l'ordre du jour du Conseil général du 9 décembre 2021

Commission des Finances

Délégué municipal : Laurent Crampon

Objet : BUDGET 2022 - Commune de Bursinel.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 26 octobre écoulé, la Municipalité a accepté le budget 2022 et a l'avantage de vous le soumettre pour approbation.

Total des charges	Fr. 3'680'361.00
Total des revenus	Fr. 3'681'410.00
Excédent de revenus	Fr. 1'049.00

Quelques précisions concernant l'élaboration de ce budget :

Bien que la commune ait enregistré des contribuables supplémentaires grâce à la construction de nouveaux bâtiments, il reste difficile de faire des extrapolations.

En effet, les entrées fiscales liées aux nouvelles arrivées ne sont actuellement pas à la hauteur de nos estimations. Cependant, il reste encore quelques belles constructions en cours dans notre village, qui pourraient donner de l'air à nos finances.

Les rentrées fiscales sont estimées en fonction des éléments connus, bien qu'elles restent toujours très difficiles à estimer, car fluctuantes au gré de l'économie, d'arrivées et de départs non prévisibles. Une vision plus claire se dessinera d'ici la fin de l'année 2022 grâce à l'arrivée d'une nouvelle vague de nouveaux habitants.

Pour rappel, une baisse d'impôt a été acceptée en 2020, l'arrêté d'imposition actuel est à 62 % et restera le même en 2022.

En ce qui concerne la cohésion sociale et la péréquation, aucune décision n'a été prise quant à un retour de charges au canton. Celles-ci, pour l'instant, ne peuvent dépasser 48 points d'impôts, à voir ce qu'il en sera en 2022.

Pour information, 68 % de nos rentrées fiscales disparaissent dans le panier du système péréquatif actuel.

Toutes ces inconnues nous invitent à vous présenter un budget prudent afin d'aborder la prochaine année de manière la plus sereine possible.

Pour ce qui est des autres commentaires, ceux-ci sont comme d'habitude intégrés, en bleu dans le budget, afin d'apporter plus de clarté quant aux différents écarts.

En conséquence :




- vu le préavis de la Municipalité,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- entendu le rapport de la Commission des Finances,

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien accepter le budget communal 2022, tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic :
Laurent Crampon

La secrétaire :
Christiane Gerber



The seal of the Municipality of Bursinel is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield contains a cross and the words 'LIBERTÉ ET PAIX'. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITÉ DE BURSINEL'.